

Compte-Rendu Sommaire de la séance du Conseil Municipal en date du 2 février 2017

Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** des décisions du Maire suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- **17 novembre 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et le Syndicat Départemental d'Énergie 35, représenté par son Président, Monsieur Didier NOUYOU, fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon pour l'organisation d'une réunion d'information le jeudi 1^{er} décembre 2016, moyennant un coût de 58,50 €.
- **25 novembre 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et Monsieur Jean-Paul JOUBAUD, fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon pour un pot de départ en retraite le vendredi 23 décembre 2016, moyennant un coût de 62,70 €.
- **13 décembre 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et Madame Laëtitia OREVE, fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon pour l'organisation d'un pot de départ en retraite le dimanche 18 décembre 2016, moyennant un coût de 40,10 €.

Atelier Menuiserie

(rue de Galerne)

- **18 novembre 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Oxygène, représentée par son Président, Monsieur Jean-Yves KERGONNA, fixant les modalités d'occupation de l'atelier de menuiserie, situé rue de Galerne, pour des activités destinées à un public adulte (menuiserie, dessins, écriture...).

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit tous les jeudis des semaines impaires, pour une durée d'un an, à compter du 24 octobre 2016.

Salle du gîte des Amis de Saint-Jacques de Compostelle

- **14 décembre 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association "Amis du Monastère des Calvairiennes de Redon", représentée par son Président, Monsieur Henri de SONIS, fixant les modalités d'occupation de la salle du gîte des Amis de Saint-Jacques de Compostelle, pour l'organisation de leur assemblée générale le vendredi 6 janvier 2017.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Halles Garnier

- **17 novembre 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association A.P.E.L. École Notre Dame, représentée par sa Présidente, Madame Christelle BOUVIER, fixant les conditions d'occupation des halles Garnier, pour l'organisation d'un vide-grenier le dimanche 9 avril 2017.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- **31 octobre 2016** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Elan Sportif Redon Handball, représentée par son Président, Monsieur Christophe DAMAY, fixant les modalités d'utilisation des Équipements Sportifs de la Ville de Redon.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2016, renouvelable par tacite reconduction d'année en année sans pouvoir excéder douze ans.

Convention signée selon les mêmes modalités avec l'association ELAN SPORTIF REDON BASKET BALL (31 octobre 2016)

MARCHÉS PUBLICS

Marchés de fournitures

- **12 décembre 2016** : Signature d'un marché relatif à la fourniture de pains pour la Ville de Redon (cuisine centrale), passé selon une procédure adaptée, avec l'attributaire suivant :

- Boulangerie Pâtisserie MOREAU de Redon, pour un montant maximum de 8 000 € HT annuel (application d'un rabais de 20 % sur les produits non listés sur le bordereau des prix unitaires).

Le marché est passé pour une durée initiale d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, reconductible ensuite tacitement 3 fois pour une durée d'un an, sans qu'il puisse excéder 4 ans.

- **20 décembre 2016** : Signature d'un marché relatif à l'extension du réseau d'éclairage public, passé selon une procédure adaptée, avec l'attributaire suivant :

- Lot n°1: Rénovation éclairage public, rue des Cercliers: SAS SADER de Sérent (56), pour un montant de 34 693,00 € HT
- Lot n°2: Extension de l'éclairage de la plaine de jeux au stade municipal: SAS SADER de Sérent (56), pour un montant de 12 678,00 € HT

PRESTATIONS DE SERVICES OU AUTRES PARTENARIATS

- **4 novembre 2016** : Signature d'un contrat de prestation de services entre la Ville et la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine, représentée par son Président, Monsieur François ROBERT, pour assurer la mise en décor et participer à l'animation de la station des 5 000 (cm) lors des fêtes de Noël 2016. Le montant de la prestation s'élève à 16 740,00 € TTC.

- **12 décembre 2016**: Signature d'une convention de formation professionnelle entre la Ville et la Société Action Formation, située à Bains sur Oust, pour le recyclage de l'habilitation électrique de six agents communaux.

Cette formation aura lieu les 26 et 27 janvier 2017, moyennant un coût de 67 € par agent.

- **22 décembre 2016**: Signature d'un contrat de prestation de service entre la Ville et la SARL Pressing Nicolas, située à Redon, pour l'entretien de vêtements de travail haute visibilité des agents techniques de la Ville de Redon.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le prix de la prestation (enlèvement, lavage, séchage et pliage d'un article textile) est fixé à 1,90 € HT.

- **9 janvier 2017**: Signature d'une convention entre la Ville et l'Office Public de la Langue Bretonne favorisant le développement du bilinguisme par la réalisation de missions ou de prestations permettant une meilleure prise en compte de la Langue Bretonne (traduction, conseils techniques, promotion de la langue...).

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2017. Le coût de la prestation est fixé à 1 100 €

- **11 janvier 2017**: Signature d'un contrat entre la Ville et la société OASISWORK, pour la maintenance de la solution de messagerie collaborative Zimbra utilisée par les services de la Ville.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2017, renouvelable ensuite tacitement d'année en année sans pouvoir excéder quatre ans, moyennant un coût annuel de 2 460 €.

LIGNE DE TRESORERIE

- **16 décembre 2016** : Souscription auprès de l'établissement bancaire Crédit Agricole d'une ligne de trésorerie de 2 000 000 € pour une durée d'un an, à compter du 16 décembre 2016.

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **9 janvier 2017** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudaie à Madame AMELINE, pour une durée de cinquante ans, à compter du 23 septembre 2016, moyennant la somme de 300,00 €.

- **9 janvier 2017** : Délivrance d'une concession de terrain (cavurne) dans le cimetière de Galerne à Madame LEGENDRE, pour une durée de quinze ans, à compter du 15 novembre 2016, moyennant la somme de 600,00 €.

- **9 janvier 2017** : Délivrance d'une concession de terrain (cavurne) dans le cimetière de Galerne à Monsieur THIERRY, pour une durée de quinze ans, à compter du 16 novembre 2016, moyennant la somme de 226,00 €.

- **9 janvier 2017** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame DALIBERT, pour une durée de trente ans, à compter du 21 novembre 2016, moyennant la somme de 300,00 €.

- **9 janvier 2017** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudaie à Monsieur RABET, pour une durée de trente ans, à compter du 22 novembre 2016, moyennant la somme de 300,00 €.

- **9 janvier 2017** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudaie à Madame SALIOU, pour une durée de cinquante ans, à compter du 24 novembre 2016, moyennant la somme de 600,00 €.

• A l'unanimité, **ADOpte** le projet d'aménagement du centre technique municipal, **APPROUVE** l'opération d'investissement présentée, **VALIDE** le plan de financement prévisionnel, **DÉCIDE** de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

• Par 26 voix pour et 1 abstention, **ADOpte** le projet d'installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre du projet d'aménagement du centre technique municipal, **VALIDE** le plan de financement prévisionnel, **DÉCIDE** de solliciter la réserve parlementaire à hauteur de 5 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

• À l'unanimité, **DÉCIDE** le versement d'un acompte sur la subvention 2017 de 150 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Redon et **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision seront inscrits au Budget Primitif Ville de l'exercice 2017.

• À l'unanimité, **DÉCIDE** le versement d'un acompte sur la subvention 2017 de 31 963,30 € à l'association Confluence et **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision seront inscrits au Budget Primitif Ville de l'exercice 2017.

• À l'unanimité, **DÉCIDE** l'acquisition d'une bande de terrain de 119 m² située rue de la Cascaderie et appartenant à M. et Mme Benoît et Hélène PISTRE, cadastrée section AB n° 759 après établissement d'un document d'arpentage, au prix de 595,00 euros (prix net vendeur) et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

• À l'unanimité, **DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BE n° 44 pour une contenance de 594 m², située rue de Bahurel et appartenant aux Consorts MACÉ (usufruitiers et nuspropriétaires), au prix de 2 000,00 euros (prix net vendeur) et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

• À l'unanimité, **APPROUVE** la convention avec la commune de Saint-Nicolas de Redon, ayant pour objet de fixer, pour l'année 2017, les modalités de répartition des charges de mise en place et de fonctionnement du transport collectif et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

• Par 21 voix pour et 6 voix contre, **ADOpte** les tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal pour l'exercice 2017 comme suit :

	Page intérieure	Dernière page
1 page	681,00 €	993,00 €
1/2 page	406,00 €	621,00 €
1/3 page	273,00 €	406,00 €
1/4 page	197,00 €	309,00 €
1/6 page	173,00 €	246,00 €
1/8 page	157,00 €	184,00 €

PRÉCISE que ces tarifs sont assujettis à la TVA., **DÉCIDE** que le prestataire encaissera 60 % du produit et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le prestataire la convention relative aux modalités d'insertion d'encarts publicitaires dans les bulletins municipaux.

• À l'unanimité, **APPROUVE** le rapport annuel 2015 sur la mise en œuvre de la politique de la Ville.

• En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation a eu lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette avec pour base de discussion, un rapport présentant les informations qui suivent :

1. Note préliminaire

2. Le contexte macroéconomique

- Les perspectives économiques
- Les perspectives des marchés financiers
- Les finances des collectivités locales
- La Loi de Finances 2017

3. Ville de Redon : la situation actuelle

- La dette
- La fiscalité
- Les ressources humaines
- Les dépenses et recettes de fonctionnement
- La capacité d'autofinancement
- L'investissement
- La trésorerie

4. Les perspectives budgétaires

- Les orientations principales en fonctionnement
- Les orientations principales en investissement
- L'autofinancement prévisionnel

5. Synthèse des statistiques

Vu pour être affiché le 3 février 2017 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



À Redon, le 3 février 2017
Le Maire,
Pascal DUCHÈNE